

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 24 JUIN 2024**

**Présents** : M. LORTON Nicolas, M. GILOT Cédric, Mme LELIEVRE Nathalie, Mme LAUTISSIER Nicole, M. PICHARD Bruno, M. KLEINGAERTNER Robert, M. MATHIAS Jean-Marc, Mme BERNIGAUD Elodie, Mme BOUTON Christelle, M. CHAUVOT Julien, Mme RAVIER Béatrice, Mme MARINGUE Céline, Mme Agnès PETIT, M. BERLAND Emmanuel, Mme SOUFFLET Carine, M. MARCELIN Samuel.

**Absents excusés** :

Mme CARL Véronique qui a donné procuration à M. LORTON Nicolas,  
Mme SEURRE Fabienne qui a donné procuration à Mme RAVIER Béatrice,  
M.MOREAU Nicolas.

Mme RAVIER Béatrice est nommée secrétaire de séance

La séance est ouverte à 20h00

**ORDRE DU JOUR**

- 1 – APPROBATION PV DE LA REUNION PRECEDENTE**
- 2 – INSTALLATION CONSEILLERS MUNICIPAUX SUITE A DEMISION**
- 3 – SUBVENTIONS 2024**
- 4 – ACQUISITION DE TERRAINS**
- 5 – DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETS 2024**
- 6 – DEMANDE DE SUBVENTION FAIR 2024**

**QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS**  
**DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**  
**INFORMATIONS DIVERSES**

**1 – APPROBATION PV DE LA REUNION PRECEDENTE**

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la réunion du 14 mai 2024 dont une copie a été adressée à chaque conseiller en même temps que la convocation à la réunion de ce jour.

Le procès-verbal de la réunion du 14 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

**2 – INSTALLATION CONSEILLERS MUNICIPAUX SUITE A DEMISION**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à la suite de la démission du Conseil présentée par Mme ETIENNE Bouchra le siège laissé vacant revient, conformément à l'article L.270 du Code Electoral, au premier élu de la liste issue des élections de mai 2020 dans l'ordre des inscriptions de cette liste en l'occurrence à Mme SOUFFLET Carine. Monsieur le Maire propose au Conseil, qui l'accepte à l'unanimité, que Mme SOUFFLET Carine reprenne les fonctions dévolues jusque-là à Mme ETIENNE Bouchra soit : membre de la commission

culture/association/sport, membre de la commission école/enfance, déléguée du CCAS et chargée de la mise en place du service minimum d'accueil aux écoles.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à la suite de la démission du Conseil présentée par M. VERNUSSE Michel, le siège laissé vacant revient, conformément à l'article L.270 du Code Electoral, au premier élu de la liste issue des élections de mai 2020 dans l'ordre des inscriptions de cette liste en l'occurrence à M. MARCELIN Samuel. Monsieur le Maire propose au Conseil, qui l'accepte à l'unanimité que M. MARCELIN Samuel reprenne les fonctions dévolues jusque-là à Monsieur VERNUSSE Michel soit : membre de la commission finances/immobilier, membre de la commission du personnel, et membre de la commission de contrôle des listes électorales.

### **3 – SUBVENTIONS 2024**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil des demandes de subventions reçues en mairie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'attribuer la somme de :

- TENNIS CLUB PALINGEOIS : 300 €
- BASKET CLUB PALINGEOIS : 2 225 €  
Pour les 50 ans du club les salles du mille club et de l'annexe seront mises à disposition gracieusement.
- SSIAD : 165 €
- ADMR : 375 €

### **4 – ACQUISITION DE TERRAINS**

Sollicité par le propriétaire de la parcelle AY 13, Monsieur le Maire propose au Conseil de faire l'acquisition de cette parcelle d'une superficie de 1 184 m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte à l'unanimité de faire l'acquisition de la parcelle AY 13 pour la somme de 1 €
- dit que les frais de notaire seront à la charge de la Commune
- autorise Monsieur le Maire à mandater Maître Loïc DUBOIS, Notaire à DIGOIN, pour la rédaction de l'acte authentique
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier

### **5 – DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETS 2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'après avis de la trésorerie, il n'y a pas lieu de faire des décisions modificatives des budgets 2024.

### **6 – DEMANDE DE SUBVENTION FAIR 2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds d'Aide à l'Investissement Rural 2024 auprès de la Communauté de Communes le Grand Charolais. Travaux retenus pour l'année 2024 : travaux de voirie

## **QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS**

Aucune question n'a été reçue en mairie.

## **DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

### **DECISION DU MAIRE N°21-2024 DU 15 MAI 2024 VIREMENTS DE CREDITS N°01 OPERES DEPUIS LE CHAPITRE 022 « DEPENSES IMPEVUES**

Le Maire de la commune de PALINGES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2322-1 et L.2322-2 ;

Vu l'insuffisance de crédits en section de fonctionnement concernant l'atténuation de produits (chapitre 014 – article 701249)

Considérant qu'en vertu des articles L.2322-1 et L.2322-2 du CGCT, le crédit pour dépenses imprévues est employé par Monsieur le Maire qui doit rendre compte au conseil municipal, à la première séance qui l'ordonnancement de chaque dépense, de l'emploi de ce crédit avec les pièces justificatives annexées à la délibération.

#### **DECIDE :**

**Article 1 :** de procéder aux virements de crédits tels que présentés ci-après depuis le chapitre 022 « dépenses imprévues » en section de fonctionnement du budget de la commune au titre de l'année 2024 :

#### Crédit à ouvrir :

Dépenses section de fonctionnement, chapitre 014, article 701249 « reversement redevance agence de l'eau » + 1 184.00 €

#### Crédit à déduire :

Dépenses section de fonctionnement, chapitre 022, article 022 « dépenses imprévues » - 1 184.00 €

### **DECISION DU MAIRE N°22-2024 DU 30 MAI 2024 COMMANDE SIGNAUX GIROD – MARQUAGE 2024**

➤ DECIDE de passer commande à SIGNAUX GIROD pour les travaux de marquage de la voirie 2024 pour la somme de 1 391.43 € HT

### **DECISION DU MAIRE N°23-2024 DU 04 JUIN 2024 COMMANDE GUINOT**

➤ DECIDE de passer commande à GUINOT TP pour la fourniture de gravillon à tranchée pour la somme de 1 400 € HT

**DECISION DU MAIRE N°24-2024 DU 11 JUIN 2024  
COMMANDE EZEL BATIMENT**

➤ DECIDE de passer commande à EZEL BATIMENT pour le ravalement de la façade de l'immeuble communal sis rue de l'église pour la somme de 6 000 € HT.

**DECISION DU MAIRE N°25-2024 DU 20 JUIN 2024  
CONVENTION DREAL**

➤ DECIDE de signer la convention relative à la répartition des modalités de surveillance, d'exploitation et d'entretien des ouvrages communaux liés à l'aménagement RCEA-RN70-PALINGES RD25

**DECISION DU MAIRE N°26-2024 DU 20 JUIN 2024  
COMMANDE GUINOT**

➤ DECIDE de passer commande à GUINOT TP pour la fourniture de gravillon à tranchée pour la somme de 7 260.00 € HT

**INFORMATIONS DIVERSES**

- Remerciements du Club « La Rencontre » pour la subvention allouée.
- Elections législatives
- Fête des écoles le 29 juin à partir de 14h00
- Feux d'artifice du 12 juillet 2024 : Dépôt de gerbe à 21h  
21h45 Départ du défilé  
23h00 Feux au Plan d'eau

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H25